



Université Claude-Bernard LYON I (Département de psychiatrie légale)

Centre Hospitalier Le Vinatier (Pôle santé mentale des détenus et psychiatrie légale)

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Diplôme Universitaire d'expertise judiciaire pénale psychiatrique et psychologique

Responsable universitaire : Pr. Emmanuel Poulet – Praticien hospitalier - Professeur des universités – Université Lyon1

Responsables de la formation : Dr Frédéric Meunier – Psychiatre, Praticien hospitalier, expert près la Cour d'appel de Lyon. Président de CME, CH le Vinatier, Dr Sabine Mouchet - Psychiatre, Praticien hospitalier, expert près la Cour d'appel de Lyon. Responsable du service de psychiatrie légale, CH le Vinatier. Madame Magali RAVIT, psychologue clinicienne experte, Professeure, Université Lumière Lyon2

Équipe pédagogique :

Dr Guillaume GIRET, psychiatre expert, Mme Hélène DUBOST, psychologue expert, Dr François RENAULT, psychiatre expert

La Compagnie Nationale des experts psychiatres près les Cours d'appel (CNEPCA)

Le CRIAVS-ARA

Présentation

La formation initiale des experts psychiatres et psychologues nécessite des bases juridiques et techniques spécialisées. De plus, les évolutions successives des textes régissant l'expertise judiciaire développent de nouvelles questions délicates, en particulier sur les points des procédures contradictoires, de l'analyse de la responsabilité de l'évaluation du risque, et de l'extension des expertises post-sentencielles. Cet enseignement a pour objectif principal de permettre aux praticiens qui désirent demander leur inscription sur la liste des experts d'acquies ces bases.

Cette formation portera donc sur l'état de la législation actuelle, l'évolution de la procédure et de la jurisprudence, les données techniques, cliniques et médico-légales de la réalisation de ces expertises.

L'orientation de cette formation vise essentiellement la formation à l'expertise psychiatrique et psychologique en matière pénale.

Les enseignements sont dispensés, sauf mention contraire, dans les locaux universitaires du Centre Hospitalier « Le Vinatier » - bâtiment 416
La formation est ouverte aux psychiatres et psychologues en exercice et aux internes en psychiatrie se formant à la psychiatrie légale.

Les personnes souhaitant s'inscrire doivent se rapprocher d'un expert ou d'experts de leur choix : un stage est obligatoire.

Le programme, dans son contenu, est donné à titre indicatif. Il est susceptible de modification en fonction des disponibilités des intervenants.

CET ENSEIGNEMENT VALIDE LE DPC. Il est agréé par l'agence nationale du DPC.

Réunion d'information

JEUDI 16/11/2022 16 HEURES-18HEURES

**SALLE DE RÉUNION DE LA CONSULTATION DE
PSYCHIATRIE LEGALE - BÂTIMENT 356**

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

**95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON, ainsi qu'en
visioconférence (lifesize 806035)**

CETTE RÉUNION A UN CARACTÈRE OBLIGATOIRE

Cette réunion permet :

- De préparer le stage indispensable dès la première session
- De présenter la formation

CONTACTS :

Responsable de la formation :

Dr Frédéric Meunier

frederic.meunier@ch-le-vinatier.fr

téléphone 06 17 15 96 27

Secrétariat : téléphone 04 72 09 97 97

Mme Carole d'Agostino

carole.dagostino@ch-le-vinatier.fr

Responsable universitaire :

Pr Emmanuel Poulet

emmanuel.poulet@chu-lyon.fr

Secrétariat : téléphone 04 72 11 00 09

Mme Claudine Martinenghi

Première session : Introduction, statut de l'expert et de l'expertise, procédure pénale pour les praticiens

Date 14 – 16 décembre 2022

**BÂTIMENT 416
CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »
95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.**

	Mercredi 14 Décembre	Jeudi 15 décembre	Vendredi 16 décembre
9 h -10 h 30	Introduction Dr F. Meunier	La mission, la rédaction I Dr F. Meunier, Mme M. Ravit	La dangerosité Dr F. Meunier, Mme V. Moulin
10 h 45 - 12 h 15	Le statut de l'expert judiciaire psychiatre ou psychologue	La mission, la rédaction II Dr F. Meunier, Mme M. Ravit	Évaluation du risque de commission de faits de violence I Mme V. Moulin
13h30-14h30	Séminaire	Parcours du justiciable I	Évaluation du risque de commission de faits de violence II
14 h -15 h 30	Missions et attentes	Mme I Rousset	Mme V. Moulin
15 h 45 - 17 h 15	Repères conceptuels II Dr F Meunier	Parcours du justiciable II Mme I Rousset	Évaluation du risque de commission de faits de violence III Mme V. Moulin

Deuxième session : La clinique du passage à l'acte

15 mars – 17 mars 2023

BÂTIMENT 416

CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »

95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 15 mars	Jeudi 16 mars	Vendredi 17 mars
9 h -10 h 30	Lecture clinique du passage à l'acte I Mme M. Ravit	La délinquance sexuelle I CIAVS ARA, Dre S. Mouchet	Principes éthiques et psychiatrie légale Dr F. Meunier
10 h 45 - 12 h 15	Lecture clinique du passage à l'acte II Dr Guillaume Giret	La délinquance sexuelle II CRIAVS ARA, Dre S. Mouchet	Une clinique de la responsabilité ? Dr Pierre Lamothe
14 h -15 h 30	La responsabilité pénale Me Hur-Vario	Indication des soins pénalement ordonnés I Dre S. Mouchet	Séminaire
15 h 45 - 17 h 15	Le discernement Dre N. Giloux	Indication des soins pénalement ordonnés II Dre S. Mouchet + SPIP du Rhône	Séminaire

Troisième session : Publics et conditions d'exercice

7 – 9 juin 2023

BÂTIMENT 416
CENTRE HOSPITALIER « LE VINATIER »
95 BOULEVARD PINEL – 69500 BRON.

	Mercredi 7 juin	Jeudi 8 juin	Vendredi 9 juin
9 h -10 h 30	Expertises postsentencielles et médecin coordonnateur I ** Dre F. Plet Dr F. Renault JAP (à valider)	Table ronde : les intervenants judiciaires PR + JI (Mr Chareyre) + avocat (M°Doyez) à valider	Déposer aux assises I Dre N Nabhan Abou, Mme H. Dubost , Dr F. Meunier, Dr F. Renault, Dr M Lacambre, Dr L Layet, Dre S Mouchet
10 h 45 - 12 h 15	Expertises postsentencielles et médecin coordonnateur II ** Dre F. Plet Dr F. Renault JAP	Table ronde : les intervenants judiciaires PR + JI (Mr Chareyre) + avocat (M°Doyez) (à valider)	Déposer aux assises II Dre N Nabhan Abou, Mme H. Dubost , Dr F. Meunier, Dr F. Renault, Dr M Lacambre, Dr L Layet, Dre S Mouchet
14 h -15 h 30	Expertise des enfants Dr L Forgeard	Justice des enfants : le cadre législatif Dorine Bresse et/ou Marion Loubet (Parquet mineurs)	Déposer aux assises III Dre N Nabhan Abou, Mme H. Dubost , Dr F. Meunier, Dr F. Renault, Dr M Lacambre, Dr L Layet, Dre S Mouchet
15 h 45 - 17 h 15	Expertise des victimes Dr I Nahmani	Le juge des enfants et l'expertise Sarah Ploquin ou Clara Benamou (Juges des enfants)	Déposer aux assises IV Dre N Nabhan Abou, Mme H. Dubost , Dr F. Meunier, Dr F. Renault, Dr M Lacambre, Dr L Layet, Dre S Mouchet
17h15 – 18H30	Séminaire	Séminaire	

** intervention dédoublée psychiatres/psychologues : pour les psychologues 9h-12h15 focus sur l'expertise psychologique : tests

Stage - Validation

Une formation pratique est réalisée en stage d'une durée de 30 heures

Vous devez assister à au moins 4 entretiens experts, avec un expert agréé et assister à un procès d'assises ou une session correctionnelle (attestation à fournir).

Nous vous orientons pour ce stage, mais chaque stagiaire se doit de trouver le maître de stage.

Des aménagements sont prévus en fonction des contextes professionnels locaux. Ces aménagements sont personnalisés et contractualisés.

L'étudiant doit assister à un procès d'assises et en fournir l'attestation, avant la 3^{ème} session

La validation du diplôme est obtenue par :

Le contrôle continu des acquisitions à chaque session : 30 points (Travail en fin de chaque session à remettre à la suivante)

Travail personnel (rédaction de 4 rapports d'expertise) et oral : 30 points

Attestation procès d'assises

Date limite de dépôt des rapports : 18 septembre 2023

Oral : 6 octobre 2023

Les intervenants

Dre Nidaï NABHAN ABOU	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Mme Hélène DUBOST	Psychologue clinicienne, expert.
Dre Natalie GILOUX	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Me Nelly HUR-VARIO	Avocate, Enseignant – chercheur université Lyon III
Dr Mathieu LACAMBRE	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Dr Pierre LAMOTHE	Psychiatre, expert national
Dr Laurent LAYET	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Dr Frédéric MEUNIER	Psychiatre, praticien hospitalier, expert,
Dre S. MOUCHET	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
Dre Frédérique PLET	Psychiatre, praticien hospitalier, médecin coordonnateur
Mme Magali RAVIT	Psychologue clinicienne, Professeure université LYON II, expert
Dr François RENAULT	Psychiatre, praticien hospitalier, expert
